

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 13887 Numéro SIREN : 518 479 837 Nom ou dénomination : IDO BAT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2019 sous le numéro de dépôt 6443



20190064432016

DATE DEPOT : 06/02/2019

N° DE DEPOT : 6443

N° GESTION : 2011B13887

N° SIREN : 518479837

DENOMINATION : IDO BAT

ADRESSE : 32 rue Jacques Louvel-Tessier 75011 Paris

MILLESIME : 2016

.

IDO BAT

32 RUE JACQUES LOUVEL-TESSIER 75011 PARIS
SARL AU CAPITAL DE 300 000 €
RCS DE PARIS 518 479 837

Compte n° :

006443

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2016

RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 61 357 € comme suit :

- 25 304€ au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 84 754 €.
- 36 053€ en dividendes distribués par la société aux associés

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifie conforme
La gérance



Déclaration de l'entreprise :						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *					
IDO BAT						1 2					
Adresse de l'entreprise : 32 RUE JACQUES LOUVEL-TESSIER 75011 PARIS						Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET : 5 1 8 4 7 9 8 3 7 0 0 0 2 4						Néant ☐					
						Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 6					
						Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)						AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	107 620	AS	86 096		21 524			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Immobilisations en cours	AV		AW							
	Avances et acomptes	AX		AY							
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT							
	Autres participations	CU		CV							
	Créances rattachées à des participations	BB		BC							
	Autres titres immobilisés	BD		BE							
	Prêts	BF		BG							
	Autres immobilisations financières *	BH		BI							
TOTAL (II)						BJ	107 620	BK	86 096	21 524	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	14 418	BM		14 418				
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	327 672	BY		327 672				
		Autres créances (3)	BZ	89 541	CA		89 541				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	84 214	CG		84 214					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI							
	TOTAL (III)	CJ	515 845	CK		515 845					
	Fonds d'amortissement (IV) reporté à évaluer	(IV)	CW								
	Pourcentage non versement des obligations	(V)	CM								
Fonds de compensation actif *						(VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						CO	623 465	IA	86 096	537 369	
Renvois : (1) En cours d'année ;		(2) En fin d'année ou au 31 décembre ;		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR				
Clause de réserve de propriété :		Stocks :				Créances :					

Désignation de l'entreprise **IDO BAT**Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
Réserves légales (3)	DD	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
Report à nouveau	DH	84 754
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	51 357
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)	DL	476 111

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO	

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 975
Dettes fiscales et sociales	DY	56 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	

Compte régular.

Dettes et produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	61 258

Écarts de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	537 369

RENVOIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
Écart de réévaluation libre	1D	
Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont : Réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	61 258
(5) Dettes courantes bancaires courantes, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général de l'impôt sur le revenu)

Désignation de l'entreprise : **IDO BBT** Néant ☐

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	1 724 685	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 724 685	FK		FL	1 724 685	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 724 685	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	724 522	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	10 124	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	269 638	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 867	
	Salaires et traitements *					FY	422 563	
	Charges sociales (10)					FZ	181 300	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	21 524	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 636 588		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	88 097		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Revenus sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	88 097		

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise IDO BAT		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	26 740	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 724 685	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 663 328	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	61 357	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(10a) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(10b) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	{ Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Total des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise IDO BAT										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Créances, sous-réévaluation et liquidation des créances de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Coopération	J9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		Dont Coopération	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		Dont Coopération	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	107 620	KI		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW		KX		
	Matériel de transport					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	107 620	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8H		8I	
Autres participations					8J		8K		8L			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					IQ		IR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	107 620	OH		OJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale ou fractionnement des plus-values	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises en réserve ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		IV		IW	
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		IY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Installations générales, agencements, aménagements divers		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MI		MK	107 620
	Autres	Installations générales, agencements, aménagements divers		IU		MM		MN	
		Matériel de transport		IY		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG		NI	107 620
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OX		OF
Autres participations			IO		OX		OY		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		
TOTAL IV			I3		N		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OX		OL	107 620	


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL IDO 83TNéant ☒

CADRE A.	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et outillage industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant cumulé des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant restant de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.**

- 1 - FRACTIONS INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTIONS RATTACHÉES AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... =
- 3 - FRACTIONS INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B ci-dessus ne concerne que les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continueront à réintégrer ces montants dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, montant en partie de ce déficit inclus chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont le numérateur est fixé au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise **IEO BAT**Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	64 572	QA	21 524	QB		QC	86 096
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	64 572	QV	21 524	QW		QX	86 096
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	64 572	ØP	21 524	ØQ		ØR	86 096

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	N1	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agencement et am. des terrains	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencement am. divers	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau, inform., mobilier	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition, amortissements autres de participations TOTAL IV				YM			YN
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (NP + NQ + NR)			Total général (NS + NT + NU)	NY		Total général (NW + NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission sur emprunt à court terme			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise IED SAT		Néant ☒				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		4
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers (1)	3T	TA		TB		TC
Provisions pour investissement (art. 23 ^{ter} bis A-III)	3U	TD		TE		TF
Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TO		TH		TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM		TV		TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies B du CGI)	IJ	IK		IL		IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TO		TR
TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H		5J		5K
Provisions pour gros entretien et grandes réparations	5O	5P		5Q		5R
Provisions pour charges sociales et fiscales sur crédits à payer	5R	5S		5T		5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation						
- incorporelles	6A	6B		6C		6D
- corporelles	6E	6F		6G		6H
Sur immobilisations	02	03		04		05
- titres mis en équivalence	02	03		04		05
- titres de participation	9U	9V		9W		9X
- autres immobilisations financières (1)	06	07		08		09
Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W
Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y		6Z		7A
TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation		UE		UF		
- financières		UG		UH		
- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III du C.G.I.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **LEO BAT**Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
		Prêts (1) (2)	UP	UR	US
		Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA		
		Autres créances clients	CX	327 672	327 672
		Créance représentative de titres (provision pour dépréciation, prêts ou remis en garantie, anté-rachet, rattachée) (1) (2)	ZI		
		Personnel et comptes rattachés	UY		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	89 541	89 541
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
		Divers	VP		
		Groupe et associés (2)	VC		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
		Charges constatées d'avance	VS		
		TOTAUX	VT	417 213	417 213
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
		à plus d'un an à l'origine	VH			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 975	4 975	
		Personnel et comptes rattachés	8C			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	19 831	19 831	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	26 740	26 740	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 712	9 712	
		Obligations cautionnées	VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupe et associés (2)	VI			
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie (1)	Z2			
		Produits constatés d'avance	8L			
		TOTAUX	VY	61 258	61 258	
RENVOIS	(1)	en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	(1)	ou remboursés en cours d'exercice	VK	Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **IDO BAT**Néant ☐ Exercice N clos le **30 09 2016**

CHARGES NON ADMISES EN DÉDUCTION DU RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		VPA	81 357
Remunération du travail (entreprises à l'IS)	de l'exploitant ou des associés	moins part déductible	à réintégrer :	WB	
de son conjoint				WC	
Avantages personnels non déductibles (sauf avantages liés à l'activité de l'exploitant)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
Autres charges et dépenses non déductibles (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit de l'immobilier et de la location d'un	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 séries D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)	XG	XH	
Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 165 du CGI				XY	
Impôts sur les sociétés (art. 9 de la notice 2031-NOT-SD)				IY	26 740
Quote-part	Part des bénéfices répartis par la société	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
de personnes ou un GIE					
Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		IG	
		- imposées au taux de 0 %		ZH	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		- plus-values nettes à court terme		WH	
		- plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)				XZ	
Réintégrations d'impôts (art. 30-1 B et 212 du CGI)	BU	Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW	WQ	
à déduire sur l'impôt (art. 30-1 B et 212 du CGI)		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				YJ	
TOTAL I				WR	88 097

CHARGES NON ADMISES EN DÉDUCTION DU RÉSULTAT FISCAL		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		VPS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre II)				WU	
		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV	
		- imposées au taux de 0 %		WH	
Plus-values nettes à court terme		- imposées au taux de 19 %		WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IG	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales					
Produit net de l'activité de participation		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA	
Majoration au vu des titres des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer				YV	
Majoration d'amortissement				XD	
Abolition sur le bénéfice					
Entreprises nouvelles	YB	Entreprises nouvelles (44 séries)	L2	YF	
Régime d'intégration en difficulté (art. 44 quinquies)					
Pôle d'innovation (art. 44 quinquies)	L6	Société investissements immobiliers (art. 208 C)	K3	PA	
Zone franchisée (art. 44 quinquies)	ZM	Régime d'impôt à redynamiser (art. 44 quinquies)	L5	XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM (entreprises à l'IS)				XS	
Déduction de produits nettes aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Crédit d'impôt sur le revenu	YB	Crédit d'impôt sur le revenu	ZI	XB	
Déduction des produits nettes aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				YJ	
TOTAL II				XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI	88 097	
		déficit (II moins I)	XJ		
Déficit de l'exercice (I moins II) (entreprises à l'IS)			ZL		
Déficits antérieurs reportables sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	
Résultat fiscal après imputation des déficits reportables en avant (ligne XJ)			XJ	88 097	


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

 Formulaire (Système) article 58 A
du Code de l'impôt sur les entreprises

 Désignation de l'entreprise : **IDO S&T**

 Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits renouables (différence K4-K5)	K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT
--	----

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

 XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

2058-C-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise **IDO RAT**Néant ☐

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	00	62 142	Affectations aux réserves	01	
			- Réserves légales	20	
			- Autres Réserves	21	
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	01	58 655	Dividendes	22	36 053
			Autres répartitions	23	
Prélèvement sur les réserves	02		Report à nouveau	24	84 754
TOTAL I	03	120 807	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		
			TOTAL II	25	120 807

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS IMPÔTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	Y0		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			Y1		
	- Effets courts à rescompter et non échus			Y2		
	- Autres			Y3	198 544	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	Y4	83 392	
	- Frais public, extérieur à l'entreprise			Y5		
	- Récompenses d'intermédiaires et honoraires (hors redevances)			Y6	7 852	
	- Récompenses d'honoraires, commissions et courtages			Y7		
	- Autres cotisations	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	E3	Y8		
	Total du poste correspondant à la ligne F00 du tableau n° 2052				289 588	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles, CFE, CVAE			Y9	3 745	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	Z5	Y0	3 122	
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				6 867	
TVA	- Montant de la TVA collectée			Y1		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			Y2		
	- Montant des cotisations salariales (ou dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2016)			Y3		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			Y4		
DIVERS	- Effectif moyen du personnel (dont : apprentis, handicapés) :			Y5		
	- Effectif moyen à l'activité artisanale			Y6		
	- Taxe d'habitation plus élevée servie aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			Y7	%	
	Numéro de centre de gestion agréé : J9				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 36 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0
RÉGIME DE GROUPE	Aides fiscales ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				Y8	
	Informations relatives à l'amortissement ou à l'exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 bis du CGI				Y9	
	Société mère ou filiale comme si elle n'était pas membre du groupe	J0	Plus-values à 15 %	J1	Plus-values à 0 %	Y0
			Plus-values à 19 %	J2	Imputations	Y1
	Groupe ou non d'ensemble	J3	Plus-values à 15 %	J4	Plus-values à 0 %	Y2
			Plus-values à 19 %	J5	Imputations	Y3
Si vous êtes au régime de groupe, indiquer si société mère ou 2 si société filiale				J6	N° SIRET de la société mère du groupe	J7

For more information, contact Article 53 A
 (011) 332 2211111 (ext. 5300)

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : IDO BAT Néant ☒

☒ Entreprises soumise à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumise à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 16 % ⁽²⁾ .	
Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ⁽³⁾ .	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) ⁽⁴⁾ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme exclus des gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F+G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽²⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme exclus des gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

* Les plus ou moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2017.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

 Imprimé sur papier
 format A4, 210 x 297 mm
 général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : TDG SAT		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements effectués	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
	2	donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	5		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTÉE RÉSUMÉE AU COÛT D'EXERCICE

2059-E-SD

Formulaire obligatoire

SARL

IDO BAT

Néant



Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 Durée en nombre de mois 1 2

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe

Produits et charges d'exploitation

Ventes de marchandises	CA	
Production vendue	CB	
Production vendue services	CC	1 724 685
Production immobilisée	CD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	CE	
Subventions d'exploitation reçues et exonérations de créances à caractère commercial	CF	
Autres produits d'exploitation courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	CH	
Transferts de charges déductibles et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	CI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	CK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	CL	
Rentrées sur amortissements lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	CT	
TOTAL 1	CG	1 724 685

Charges et produits financiers et produits exceptionnels

Achats de marchandises (droits de douane compris)	CH	
Variation des stocks (marchandises)	CC	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	CP	724 522
Variation des stocks (matières premières et autres approvisionnements)	CC	10 124
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	CR	206 396
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	CS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	CU	
Autres charges et charges courantes hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	CV	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	CY	
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA), contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	CE	
Fraction des charges d'amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	CS	
TOTAL 2	CC	941 042

Calcul de la valeur ajoutée

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	CG	783 643
Valeur ajoutée au sens de la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	783 643	

Cadre réservé au multi-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes un multi-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Produit de la CVAE au sens de la CVAE	SA	
Chiffre d'affaires au sens de la CVAE	CH	1 724 685
Période de référence	CC	
Date de calcul	CH	

Pour les entreprises assujetties à la déclaration d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette ligne sera adaptée pour refléter les données particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à compléter)

OGBIC02

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2017.

Néant



TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	Montant total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien ...)				
Habitation				
Dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
Dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amorces				
Frais de tenue de compte et d'adhésion à un CGA				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers : (à préciser) (à préciser)				
TOTAL REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				

Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Article du CGI permettant l'exonération	
- 151 septies	
- 151 septies A	
- 151 septies B	
- 238 quinquies	
- Autres : (à préciser) (à préciser)	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 16%	
Autres déductions fiscales (à préciser) (à préciser)	